



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/80
13 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4-8 décembre 2024
Points 9 (c) et 9 (d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITIONS DE PROJET : OUGANDA

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur les propositions de projet suivantes :

Élimination

- | | | |
|--|----------------------|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) | <p>PNUE et ONUDI</p> | <p>Approbation globale</p> |
|--|----------------------|----------------------------|

Efficacité énergétique

- | | | |
|---|--|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Projet pilote visant à maintenir et/ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC (activités sans investissement) | <p>Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</p> | <p>Examen individuel</p> |
|---|--|--------------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Ouganda

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUE (principale), ONUDI	86 ^e	Élimination de 100% d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2023	0,07 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2023	
Produits chimiques	Aérosol	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0.07				0.07

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	0,20	Point de départ des réductions globales durables :	0,20
CONSOMMATION ÉLIGIBLE À UN FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	0,20	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2024	2025	2026	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,02	0,00	0,00	0,00
	Financement (\$US)	169 500*	0	0	169 500*
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,02	0,00	0,00	0,00
	Financement (\$US)	95 320*	0	0	95 320*

*Incluant 79 100 \$US pour le PNUE et 32 100 \$US pour l'ONUDI pour des activités supplémentaires visant à assurer l'efficacité énergétique (décision 89/6)

(VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021-2023	2024*	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			0,13	0,13	0,13	0,065	0,065	0,065	0,00	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			0,13	0,10	0,10	0,065	0,065	0,065	0,00	n/a
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	60 000	0	180 000	0	75 000	0	45 000	360 000
		Coûts d'appui	7 800	0	23 400	0	9 750	0	5 850	46 800
	ONUDI	Coûts du projet	63 000	0	58 000	0	42 000	0	0	163 000
		Coûts d'appui	5 670	0	5 220	0	3 780	0	0	14 670
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts du projet		123 000	0	0	0	0	0	0	123 000
	Coûts d'appui		13 470	0	0	0	0	0	0	13 470
Total des fonds recommandés pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts du projet		0	0	238 000	0	0	0	0	238 000
	Coûts d'appui		0	0	28 620	0	0	0	0	28 620

*Le financement pour 2024 comprend la somme de 100 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence à hauteur de 13 000 \$ US pour le PNUE afin de mettre en œuvre les activités supplémentaires visant à assurer l'efficacité énergétique (décision 89/6).

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Ouganda, le PNUE, en tant qu'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût total de 266 620\$ US, soit 180 000\$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 23 400\$ US pour le PNUE, et 58 000\$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 220\$ US pour l'ONUDI². La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2019-2023, une demande de financement d'activités supplémentaires visant à assurer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération³ et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2025-2027.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Ouganda a déclaré une consommation de 0,07 tonnes PAO de HCFC en 2023 qui est inférieure de 65 pour cent à la consommation de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2019-2023 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Ouganda (2019-2023, données de l'Article 7)

HCFC-22	2019	2020	2021	2022	2023	Référence
Tonnes métriques (tm)	1,27	1,04	1,16	1,21	1,30	3,64
Tonnes PAO	0,07	0,06	0,06	0,07	0,07	0,20

3. La consommation globale de HCFC de l'Ouganda a diminué depuis la mise en œuvre des activités du PGEH. La consommation de HCFC est également remplacée par des solutions de remplacement telles que les HFC, les hydrocarbures (HC), le CO₂ et l'ammoniac, dans les applications domestiques, commerciales et industrielles. La légère augmentation progressive de la consommation de HCFC observée entre 2021 et 2023 résulte de la stabilisation de l'économie du pays après la pandémie de COVID-19.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de l'Ouganda a déclaré les données de consommation du secteur des HCFC dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays 2023 qui correspond aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas des importations et des exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal de 2019 à 2023 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a permis de conclure que l'Ouganda dispose d'une législation adéquate pour se conformer aux objectifs de réduction définis dans l'Accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif. Le département des douanes de l'administration fiscale en Ouganda (Uganda Revenue Authority) continue de jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la législation, en particulier dans le suivi et le contrôle des importations de HCFC. En outre, le gouvernement de l'Ouganda dispose d'un système de licences et de quotas pour les HCFC qui est opérationnel. Il dispose

² Selon le courrier adressé le 19 août 2024 au Secrétariat par le Service national de l'environnement (NEMA) de l'Ouganda.

³ Conformément à la décision 89/6, les pays à faible consommation de SAO peuvent intégrer dans leur PGEH des activités supplémentaires pour l'introduction de substances de remplacement des HCFC avec un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et afin d'assurer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération.

également d'un système solide de contrôle des importations de HCFC, qui comprend l'enregistrement des importateurs et l'obligation de ces derniers de tenir des registres et de présenter les données annuelles sur les importations à l'unité nationale de l'ozone (UNO). Le pays continue de progresser dans la mise en œuvre des activités approuvées dans le cadre du PGEH. Entre 2019 et 2023 sa consommation était inférieure aux niveaux maximaux autorisés pour ces années.

État d'avancement de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase I du PGEH a été achevée le 31 décembre 2021. Le rapport d'achèvement des projets a été soumis le 25 avril 2023.

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Le gouvernement de l'Ouganda a ratifié l'Amendement de Kigali le 21 juin 2018.

8. En 2024, un comité technique sur la gestion des substances et produits appauvrissant la couche d'ozone a été constitué, composé de membres de l'UNO/NEMA, du département des douanes de l'administration fiscale ougandaise, de l'Association nationale ougandaise de la réfrigération et de la climatisation (UNARA) et du Ministère de l'agriculture, de l'industrie animale et de la pêche (MAAIF). Le comité est chargé de donner les autorisations, et notamment de veiller à ce que les quotas d'importation annuels ne soient pas dépassés.

9. Une version préliminaire détaillée du rapport sur la « révision du système de quotas, de licences et de suivi des données » a été établie. Un développeur a été engagé pour créer la plateforme du guichet unique électronique de l'Ouganda, ce qui permet à toutes les parties prenantes impliquées dans le contrôle des SAO, y compris l'UNO/NEMA, de partager la même interface. La plateforme est en vigueur depuis 2023, et elle est hébergée par l'administration fiscale ougandaise. En outre, deux kits d'identification de réfrigérants ont été achetés et livrés à la NEMA et à l'UNARA.

10. Au total, 30 agents des douanes (dont 10 femmes) ont été formés aux mesures de contrôle des HCFC et à la mise en œuvre du mécanisme de consentement informel préalable en connaissance de cause (CIPC), en mettant l'accent sur les produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) et sur les nouveaux codes des systèmes harmonisés (SH) associés; 50 autres agents des douanes ont été formés par l'UNO, le Ministère de l'énergie et du développement minéral (MEMD), le ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives, et le Ministère de l'agriculture, de l'industrie animale et de la pêche (MAAIF); 50 importateurs (dont 10 femmes) ont été formés aux produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète et aux nouveaux codes des SH associés.

11. Lors de sa 86^e réunion, le Comité exécutif a pris note de l'engagement du gouvernement de l'Ouganda à mettre en œuvre des réglementations visant à interdire l'importation et la vente d'équipements à base de HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2024 et à imposer des normes nationales pour promouvoir les équipements de réfrigération et de climatisation utilisant des technologies à faible PRP et à haute efficacité énergétique à partir du 1^{er} janvier 2024, après les consultations nationales nécessaires (décision 86/83(c)). Au moment de la rédaction du présent document, les normes nationales ont été mises en œuvre. Toutefois, les réglementations visant à interdire l'importation et la vente d'équipements à base de HCFC sont toujours en cours d'élaboration.

Secteur de l'entretien de la réfrigération

12. Durant la première tranche, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Trois ateliers (de 25 participants chacun) ont été organisés pour renforcer les capacités de l'UNO, des responsables des normes, des inspecteurs de l'environnement et d'autres organismes de réglementation concernés en matière de normes techniques pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Deux ateliers (25 participants chacun) ont été organisés pour sensibiliser les importateurs et le public. Au total, 60 techniciens et 15 formateurs ont été formés aux bonnes pratiques d'entretien des équipements de la réfrigération et de la climatisation; 86 techniciens et 16 formateurs ont été formés à la manipulation des réfrigérants inflammables. L'élaboration du guide technique sur les normes adoptées après consultation des parties prenantes est actuellement en cours;
- (b) Une réunion a été organisée avec les institutions et les parties prenantes concernées sur l'achat de systèmes de réfrigération et de climatisation écologiques. Il a été convenu que tout marché public impliquant des SAO devra être approuvé par l'UNO avant d'être mis en œuvre. Trois émissions de radio et une émission de télévision ont été organisées pour sensibiliser le public, et un programme est en cours de préparation pour sensibiliser d'autres ministères, départements et agences. Toutefois, la politique d'achats écologiques de systèmes de réfrigération et de climatisation n'est pas encore en place;
- (c) Un système de certification des techniciens de réfrigération et climatisation a été mis en place, avec des niveaux allant de 1 à 5. Au fur et à mesure que les techniciens progressent et développent leurs compétences, ils peuvent atteindre des niveaux plus élevés, passant de l'expertise domestique à l'expertise industrielle en matière de réfrigération et climatisation. Trois ateliers de formation ont été organisés pour renforcer les capacités et sensibiliser 60 techniciens de réfrigération et climatisation aux bonnes pratiques d'entretien. Le processus de certification et le code de pratique national pour l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation sont en cours d'amélioration. Deux nouveaux centres d'excellence ont été créés et des outils⁴ de formation à la réfrigération et la climatisation ont été achetés et livrés à ces centres. Un centre de récupération des réfrigérants a été créé avec l'UNARA et est opérationnel. Des programmes de formation continue ont été mis en place dans six centres de formation professionnelle; des outils et du matériel ont été distribués à six établissements de formation; et
- (d) Une réunion/un atelier de sensibilisation et un atelier de renforcement des capacités ont été organisés pour les utilisateurs finaux dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales.

Mise en œuvre et suivi de projet

13. Le suivi de projet est assuré par l'UNO et le département de suivi et d'évaluation de la NEMA, avec la coopération du PNUE. Les fonds totaux de 5 000 \$US approuvés dans le cadre de cette composante ont été décaissés pour la coordination générale du projet, la gestion, le suivi et l'établissement de rapports (3 000 \$US) et l'engagement des parties prenantes (2 000 \$US).

Niveau de décaissement des fonds

14. En octobre 2024, les fonds totaux de 123 000 \$US approuvés jusqu'à présent (60 000 \$US pour le PNUE et 63 000 \$US pour l'ONUDI) avaient été entièrement décaissés.

⁴ Unité de récupération, cylindre, pompe à vide, collecteur, jauge à vide, balance électronique, détecteur de fuites et autres outils.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

15. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2025 et décembre 2027 :

- (a) Organiser des sessions de formation pour 30 formateurs sur le suivi, le contrôle et la présentation de rapports sur les HCFC, et la prévention du commerce illégal; deux ateliers pour 50 agents des douanes sur les réglementations relatives au contrôle et au suivi des HCFC, et sur les technologies de remplacement viables des HCFC (PNUE) (25 000 \$US); achat de deux kits d'identification des réfrigérants (ONUDI) (10 000 \$US);
- (b) Organiser 20 sessions consultatives avec les parties prenantes nationales afin de finaliser les normes techniques dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation résidentielles pour l'utilisation sûre de technologies et d'équipements de remplacement à haute efficacité énergétique et à faible PRP; cinq ateliers de formation pour 300 participants afin de renforcer les capacités des UNO, des responsables des normes, des inspecteurs environnementaux et d'autres parties prenantes clés liées à l'application des normes; et huit ateliers de sensibilisation pour les techniciens de la réfrigération et la climatisation, les importateurs, les représentants de l'industrie et le public afin d'améliorer le respect des normes (PNUE) (15 000 \$US);
- (c) Organiser un atelier de formation pour 25 responsables des achats sur les critères à prendre en compte lors de l'achat de systèmes de réfrigération et de climatisation écologiques (PNUE) (5 000 \$US);
- (d) Organiser 10 ateliers de formation pour 300 techniciens de la réfrigération et de la climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien et la sécurité de l'entretien des équipements lors de l'utilisation de réfrigérants inflammables (PNUE) (20 000 \$US);
- (e) Organiser quatre visites sur le terrain pour sensibiliser les utilisateurs finaux à la manipulation sûre des solutions de remplacement aux HCFC et aux mesures de conformité (PNUE) (10 000 \$US); organiser des activités de sensibilisation pour la promotion des technologies à faible PRP (ONUDI) (10 000 \$US);
- (f) Apporter un soutien à deux nouveaux centres d'excellence en leur fournissant du matériel de formation (par exemple, du matériel de récupération des réfrigérants, des bouteilles de réfrigérants, des kits d'identification de réfrigérants, du matériel et des outils de sécurité) et moderniser cinq centres d'excellence existants en achetant des outils pour former les techniciens à l'utilisation de réfrigérants inflammables (ONUDI) (38 000 \$US);
- (g) Organiser des activités visant à assurer l'efficacité énergétique. Ces activités sont décrites en détail dans la section suivante (PNUE) (100 000 \$US) ;
- (h) Suivi de projet (PNUE) (US \$5 000) avec la répartition suivante : 3 000 \$US pour la coordination et le suivi et 2 000 \$US pour les réunions consultatives, et les autres activités de mise en œuvre.

Activités visant à assurer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération

16. L'Ouganda s'est efforcé d'améliorer l'efficacité énergétique tout en soutenant l'élimination totale des HCFC et en préparant l'élimination progressive des HFC. Le projet sur l'efficacité énergétique, soumis conformément à la décision 89/6, a été conçu pour renforcer les capacités des parties prenantes sur l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation et améliorer la

coordination des parties prenantes clés afin d'encourager l'efficacité énergétique et les solutions de remplacement à faible PRP dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

17. L'Ouganda élabore actuellement des réglementations sur les performances énergétiques minimales pour le secteur du refroidissement et poursuivra l'élaboration de normes d'étiquetage.

18. Une sensibilisation aux normes minimales de performance énergétique (MEPS) est essentielle pour que l'industrie, les détaillants, les formateurs, les techniciens, les importateurs et le public prennent des décisions en connaissance de cause, non seulement pour protéger la couche d'ozone, mais aussi pour bénéficier des économies d'énergie et des réductions de coûts qui en découlent. En outre, la collaboration avec les agences gouvernementales responsables des questions énergétiques et le renforcement des capacités des agences d'exécution pour contrôler l'étiquetage sont essentiels pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Le projet vise à mettre en place cet environnement favorable alors que le pays est en train d'élaborer des normes minimales de performance énergétique.

19. Le projet vise à renforcer la coordination et la collaboration des parties prenantes afin d'encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation des technologies de remplacement à faible PRP dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation et à renforcer leurs capacités dans ces domaines. Le projet fournira une formation aux douaniers, aux formateurs et aux techniciens de la réfrigération et de la climatisation sur l'efficacité énergétique, ce qui soutiendra davantage l'adoption des normes minimales de performance énergétique, actuellement en cours d'élaboration. En outre, le projet développera du matériel et des programmes pertinents pour sensibiliser à l'efficacité énergétique et aux technologies à faible PRP, et organisera des activités d'information pour sensibiliser les parties prenantes spécifiques au secteur, telles que les agences de services publics, les concepteurs de bâtiments et les entreprises de construction, ainsi que le grand public. Enfin, le projet évaluera la sensibilisation des consommateurs par le biais d'une enquête, en recueillant et en analysant les données d'au moins 1 000 foyers afin d'identifier les obstacles à l'adoption de technologies à haute efficacité énergétique et à faible PRP.

20. La description et la ventilation des coûts proposée des activités visant à assurer l'efficacité énergétique dans le secteur comprennent :

Renforcement des capacités des parties prenantes

- (a) Coordination et collaboration par la réalisation d'une enquête/évaluation sur la promotion des technologies à faible PRP et à haute efficacité énergétique, impliquant l'UNO, les ministères, les départements et les organisations concernées (18 000 \$US);
- (b) Formation des autorités douanières et commerciales par la mise à jour du matériel de formation et l'organisation d'un atelier pour 30 agents des douanes sur le contrôle des importations d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur et de produits nécessitant un étiquetage, en mettant l'accent sur le type de réfrigérant, la quantité de charge, le PRP et l'inflammabilité, entre autres (16 000 \$US);
- (c) Mise à jour du matériel de formation et organisation de deux ateliers pour la formation de 30 formateurs et techniciens de la réfrigération et de la climatisation sur l'efficacité énergétique (23 000 \$US);
- (d) Organisation d'une session d'échange d'informations pour d'autres experts techniques (y compris des agences de services publics, des architectes, des promoteurs immobiliers et des entreprises de construction) avec 50 participants, afin de promouvoir l'utilisation de technologies à faible PRP à haute efficacité énergétique (3 000 \$US);

Sensibilisation et évaluation de l'impact

- (e) Développement de matériel de sensibilisation : deux vidéos de sensibilisation sur les programmes d'étiquetage et deux infographies pour sensibiliser le public au PRP, aux labels d'efficacité énergétique et à leurs avantages financiers et environnementaux (10 000 \$US);
- (f) Session de sensibilisation pour les importateurs sur les exigences nationales en matière d'étiquetage et sur l'importance d'importer des appareils à haute efficacité énergétique (10 000\$US); et
- (g) Évaluation du comportement des consommateurs, y compris évaluation des obstacles : une enquête recueillera des données auprès de 1 000 foyers pour comprendre la sensibilisation des consommateurs au faible PRP et à haute efficacité énergétique, et évaluer les obstacles à l'adoption d'équipements à faible PRP et à haute efficacité énergétique (20 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

21. Le gouvernement de l'Ouganda a déjà émis des quotas d'importation à hauteur de 0,04 tonnes PAO de HCFC pour 2025, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

22. En ce qui concerne le retard dans la mise en œuvre des réglementations visant à interdire l'importation et la vente d'équipements à base de HCFC, le PNUE a informé le Secrétariat que le gouvernement de l'Ouganda prévoit de mettre en œuvre ces réglementations d'ici le 1^{er} janvier 2026. Il a été convenu que le PNUE présenterait un rapport sur l'état de la mise en œuvre de ces réglementations dans le cadre de son rapport financier et de son rapport d'avancement pour 2024, qui seront présentés lors de la deuxième réunion de 2025.

Secteur de l'entretien de la réfrigération

23. Des progrès ont été réalisés en matière de formation douanière, de formation des techniciens de réfrigération et climatisation, de création de deux centres d'excellence, d'élaboration d'un système de certification, d'acquisition d'outils pour les établissements de formation et de sensibilisation du public. Toutefois, les progrès ont été lents en ce qui concerne l'élaboration de la politique d'achats écologiques, la mise à jour des codes de pratique nationaux pour l'entretien des systèmes de la réfrigération et la climatisation et l'élaboration du guide technique national sur les normes d'utilisation en toute sécurité des réfrigérants à faible PRP. Le PNUE a confirmé que ces activités sont en cours et qu'elles seront intégrées et achevées lors de la mise en œuvre de la deuxième tranche. La mise à jour des codes de pratique nationaux devrait être finalisée en 2025.

Activités visant à assurer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération

24. Conformément à la décision 89/6(d), le PNUE a inclus dans le plan de mise en œuvre de la tranche les actions spécifiques, les indicateurs de performance et le financement associés aux activités supplémentaires visant à assurer l'efficacité énergétique.

25. Le PNUE a confirmé qu'il n'y a pas d'autres activités mises en œuvre avec un financement issu d'autres sources que le Fonds multilatéral (MLF) qui pourraient faire double emploi avec les activités supplémentaires visant à assurer l'efficacité énergétique.

26. Suite à la demande de précision, le PNUE a confirmé que les manuels de formation seront mis à jour sur les aspects de l'efficacité énergétique au cours de la mise en œuvre du projet, et qu'ils seront utilisés pour les futures formations.

27. Globalement, le projet aidera l'Ouganda à atteindre l'objectif du pays de contribuer à l'élaboration du plan national de refroidissement, au développement des normes minimales d'efficacité énergétique et à la promotion des technologies à haute efficacité énergétique et à faible PRP, participant ainsi aux contributions déterminées au niveau national (NDC). Le projet sensibilisera également à l'adoption de réfrigérants à faible PRP, ce qui favorisera par la suite une adoption plus rapide de ces produits à mesure que les HCFC seront remplacés dans diverses applications. En outre, il renforcera les capacités des parties prenantes concernées, y compris le gouvernement et le secteur privé, en encourageant davantage l'adoption des normes minimales de performance énergétique dans le secteur, ce qui profitera à la fois au secteur de l'énergie et aux efforts de protection de la couche d'ozone. En outre, ces activités seront complétées par le projet pilote visant à assurer et/ou à améliorer l'efficacité énergétique dans le cadre de la réduction progressive des HFC (décision 91/65), également soumis à la présente réunion (paragraphe 35 à 55). Cet objectif sera atteint en facilitant la diffusion des technologies à base d'HC par des démonstrations dans les supermarchés et en renforçant les capacités du secteur sur les technologies à faible PRP et en renforçant les capacités des établissements de formation et des techniciens.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

28. Conformément aux décisions 84/92(d) et 90/48(c), le gouvernement de l'Ouganda prend des mesures pour mettre en œuvre la politique opérationnelle du Fonds multilatéral en matière d'intégration de la gendérisation et pour parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre et le suivi des projets. Une évaluation complète des besoins a été réalisée afin d'encourager les femmes à participer dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Des sessions de formation spéciales destinées exclusivement aux femmes techniciennes sont également organisées. Les programmes de la réfrigération et de la climatisation ont noté une augmentation de l'inscription des femmes techniciennes. Le gouvernement de l'Ouganda a mis en œuvre une politique d'intégration de la gendérisation dans tous les secteurs économiques, garantissant ainsi un environnement inclusif.

Accord mis à jour

29. Compte tenu de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires visant à assurer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération et du calendrier de financement révisé en conséquence, l'Accord entre le Gouvernement de l'Ouganda et le Comité exécutif a été mis à jour. Plus précisément, l'Annexe 2-A a été révisée et le paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui conclu lors de la 86^e réunion par la décision 86/83, telle qu'elle figure à l'annexe I du présent document. L'Accord complet mis à jour sera annexé au rapport final de la 95^e réunion.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

30. Le gouvernement de l'Ouganda continue de contrôler et de surveiller la mise en œuvre des réglementations nationales relatives aux licences et aux quotas d'importation de HCFC. Grâce à la formation continue des différentes parties prenantes impliquées dans l'élimination des HCFC et à l'application des réglementations pertinentes, la consommation de HCFC est contrôlée et reste inférieure aux objectifs fixés dans l'Accord du pays avec le Comité exécutif. Le gouvernement continuera à développer des politiques pertinentes, telles que les marchés publics écologiques, et à mettre en œuvre des

formations pour renforcer les capacités des agents des douanes en matière d'application de la loi et des techniciens d'entretien en matière de bonnes pratiques d'entretien. Une fois approuvées et mises en œuvre, les activités prévues dans le cadre du volet du projet lié à la décision 89/6, renforceront encore la sensibilisation et l'adoption de technologies durables, à haute efficacité énergétique et à faible PRP. Les activités mentionnées ci-dessus devraient contribuer à une nouvelle réduction de la consommation de HCFC et assurer une élimination durable des HCFC.

Conclusion

31. La consommation de HCFC de l'Ouganda en 2023 est de 0,07 tonnes PAO, soit 65 pour cent inférieur à la valeur de référence de HCFC requise pour garantir une conformité. Le gouvernement met en œuvre le système de licences et de quotas pour l'importation de HCFC et travaille en étroite collaboration avec les autorités douanières et les autorités chargées de l'application de la loi, qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des lois, en particulier dans le suivi et le contrôle des importations de HCFC. Certaines activités de la première tranche ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, le gouvernement a continué à mettre en œuvre des mesures visant à éliminer durablement les HCFC et à accroître l'adoption de produits de remplacement sans HCFC dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Le total des fonds approuvés au titre de la première tranche a été entièrement décaissé. Dans le cadre de la deuxième tranche, le gouvernement continuera à mettre en œuvre des activités visant à renforcer les capacités des agents des douanes et de l'application de la loi, à élaborer et à mettre en œuvre des normes techniques pour l'utilisation de réfrigérants à faible PRP en toute sécurité, à élaborer une politique d'achat écologique pour les systèmes de réfrigération et de climatisation, à mener des activités de formation pour les techniciens d'entretien et les responsables de formation, à fournir des outils et d'autres équipements pour soutenir les établissements de formation, et à poursuivre les activités de sensibilisation et d'intégration de la gendérisation. Ces activités devraient permettre d'atteindre l'objectif de réduction des HCFC tel qu'il a été fixé, de renforcer les capacités globales du secteur en matière de technologies à faible PRP et de promouvoir l'adoption systématique de solutions de remplacement sans HCFC. Le gouvernement de l'Ouganda prévoit de présenter la phase I de son plan de mise en œuvre des HFC de Kigali (KIP) à la 96^e réunion.

32. Le projet soumis conformément à la décision 89/6(b) aidera le pays à développer les normes minimales d'efficacité énergétique et le programme d'étiquetage par le biais du renforcement des capacités des parties prenantes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation et de la coordination avec d'autres ministères concernés par les normes d'efficacité énergétique et l'étiquetage. Cela permettra de sensibiliser le secteur à l'efficacité énergétique, de développer des synergies avec les acteurs gouvernementaux et privés concernés et de créer un environnement favorable à l'efficacité énergétique et aux normes minimales de performance énergétique.

RECOMMANDATION

33. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note de :

- (a) Le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (HPMP) pour l'Ouganda;
- (b) La présentation d'activités supplémentaires pour assurer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération pour un montant de 100 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 13 000 \$US, pour le PNUE;
- (c) La mise à jour par le Secrétariat de l'Accord entre le gouvernement de l'Ouganda et le Comité exécutif, figurant à l'Annexe I du présent document, et en particulier : L'Annexe 2-A, portant sur l'intégration du financement d'activités supplémentaires visant à assurer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des réfrigérateurs visé à

l'alinéa (b) ci-dessus; et le paragraphe 17 qui a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace celui conclu lors de la 86^e réunion par la décision 86/83; et

- (d) Le PNUE soumettra un rapport sur l'état de la mise en œuvre des réglementations visant à interdire l'importation et la vente d'équipements à base de HCFC dans son rapport financier et de son rapport d'activité de 2024, qui seront présentés lors de la deuxième réunion de 2025.

34. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour l'Ouganda, et du plan de mise en œuvre de la tranche 2025-2027 correspondant, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Fonds du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	180 000	23 400	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	58 000	5 220	ONUDI

PROJET PILOTE VISANT À ASSURER ET À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES TECHNOLOGIES ET ÉQUIPEMENTS DE REMPLACEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HFC (ACTIVITÉ SANS INVESTISSEMENT)

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

35. Au nom du gouvernement de l'Ouganda, le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a soumis, conformément à la décision 91/65, une demande pour un projet pilote visant à assurer et/ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC (activités sans investissement), d'un montant de 498 200 \$US, plus les coûts d'appui d'agence d'un montant de 64 766 dollars \$US, comme initialement soumis.⁵

Projet pilote d'efficacité énergétique

36. Des informations sur l'état de ratification de l'amendement de Kigali par l'Ouganda, sur les cadres politiques, réglementaires et institutionnels pour la mise en œuvre du protocole de Montréal, la consommation de HCFC et les activités pertinentes de la demande de la deuxième tranche du PGEH, y compris la demande de financement des activités liées à l'efficacité énergétique au titre de la décision 89/6, soumise à la présente réunion, sont disponibles dans les paragraphes 2 à 20 du présent document.

Cadres politiques, réglementaires et institutionnels

37. Le Ministère de l'Énergie et du Développement Minéral (MEMD) dirige le groupe de travail régional sur les normes minimales de performance énergétique en Afrique de l'Est. Actuellement, l'Ouganda ne dispose pas de normes minimales de performance environnementale dans le secteur de la réfrigération commerciale.

Objectifs du projet

38. La proposition de projet pilote sur l'efficacité énergétique vise à améliorer le déploiement d'équipements de réfrigération commerciale économes en énergie utilisant le R-290 comme réfrigérant. Cette stratégie concorde avec la stratégie à long terme du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali car elle facilite l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP et à haute efficacité énergétique dans les applications de réfrigération commerciale.

Activités proposées

39. Il a été proposé que les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2025 et décembre 2026 telles qu'elles ont été soumises :

- (a) Introduction d'équipements de réfrigération commerciale à faible PRP et à haute efficacité énergétique dans le supermarché Standard Supermarket Limited (SSL) : Acquisition et installation de 16 vitrines et de 7 vitrines à plusieurs étages semi-plug-in au R-290 avec portes vitrées et refroidisseur à gaz extérieur; fourniture d'une assistance technique pour la mise en œuvre du projet et le suivi des performances d'efficacité énergétique des équipements. En outre, 36 congélateurs horizontaux au R-600a/R-290 et 14 refroidisseurs de bouteilles au R-290 plug-in, des travaux de génie civil, des pièces de rechange et la maintenance de l'équipement seront fournis avec un financement de SSL (gouvernement du Royaume-Uni) (440 200 \$US) (cofinancement par SSL)

⁵ Selon le courrier adressé le 5 septembre 2024 au Secrétariat par le Service national de l'environnement (NEMA).

(344 000 \$US); et

- (b) Soutien aux équipements et assistance technique pour la formation des techniciens à l'utilisation d'équipements à base d'HC à haute efficacité énergétique : Acquisition d'équipements pour le centre de formation, y compris un refroidisseur à étages R-290 semi-plug-in sans portes vitrées, un refroidisseur à gaz extérieur, deux petits congélateurs horizontaux R-290, deux refroidisseurs de bouteilles R-290 plug-in, et un monobloc⁶ pour la chambre froide à température moyenne; fourniture d'un soutien technique pour la formation des formateurs; formation de 80 techniciens en étroite coordination avec l'UNARA et l'UNO sur les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation en toute sécurité des réfrigérants inflammables; et révision du programme de formation pour inclure les équipements à base d'HC utilisés dans les supermarchés. En outre, l'Université de Kyambogo propose de cofinancer le soutien aux formateurs, les installations du centre de formation (y compris les outils de formation) et de prendre en charge d'autres coûts administratifs et de gestion. Cette composante est facultative (gouvernement du Royaume-Uni) (58 000 \$US) (cofinancement par l'Université de Kyambogo) (75 000 \$US).

40. Le projet devrait permettre de réduire la consommation d'énergie de 40 %. Les résultats, évalués à partir du suivi des performances en matière d'efficacité énergétique, seront largement partagés avec les parties prenantes concernées par le biais de diverses activités de sensibilisation et d'information. Cela facilitera l'adoption de cette technologie à grande échelle. Compte tenu de la forte croissance attendue des supermarchés de moyenne et grande taille en Ouganda et de son plan de mise en œuvre de la réduction progressive des HFC, ce projet devrait entraîner une réduction de la croissance de la consommation de HFC dans les supermarchés et l'adoption de technologies à haute efficacité énergétique et à faible PRP dans le pays.

Coût total du projet pilote

41. Le coût total du projet visant à assurer et/ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC s'élève à 498 200 \$US, plus les coûts d'appui d'agence, et le projet devrait être achevé dans les 24 mois qui suivent son approbation.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

42. Le Secrétariat a examiné la proposition de projet à la lumière des activités et des critères des décisions 89/6 et 91/65.

43. Conformément à la décision 91/65, le gouvernement de l'Ouganda a confirmé que l'UNO se coordonnera avec les autorités compétentes en matière d'efficacité énergétique et les organismes nationaux de normalisation pour faciliter la prise en compte de la transition des réfrigérants lors de l'élaboration des normes d'efficacité énergétique dans les secteurs/applications concernés; que, si l'Ouganda a mobilisé ou devait mobiliser des fonds auprès d'autres sources que le Fonds multilatéral pour les composantes d'efficacité énergétique lors de l'élimination progressive des HFC, le projet n'entraînera pas la duplication des activités entre celles financées par le Fonds multilatéral et celles financées par d'autres sources; que des informations sur l'état d'avancement du projet, les résultats et les principaux

⁶ Équipement de réfrigération préchargé de réfrigérant et contenant tous les composants nécessaires au refroidissement (c'est-à-dire le compresseur, le condenseur, l'évaporateur, les vannes d'expansion et les ventilateurs) dans une seule unité.

enseignements seront mises à disposition, le cas échéant; et que la date d'achèvement du projet sera fixée à 24 mois maximum après la date d'approbation par le Comité exécutif et qu'un rapport de projet détaillé sera soumis au Comité exécutif dans les six mois qui suivent la date d'achèvement du projet.

Cadres politiques, réglementaires et institutionnels

44. Le Secrétariat a demandé des précisions afin de savoir si le projet proposé conduirait à l'élaboration et à l'application de normes minimales de performance environnementale et si les processus réglementaires incluraient des mises à jour périodiques de ces normes. Le gouvernement du Royaume-Uni a expliqué qu'après l'élaboration en cours des normes minimales de performance énergétique pour les climatiseurs et les équipements de réfrigération domestiques, l'accent pourrait être mis sur la création de normes minimales de performance énergétique pour les équipements de réfrigération commerciaux. Les résultats du projet en matière d'efficacité énergétique fourniront des informations au gouvernement de l'Ouganda pour le développement futur des normes minimales de performance énergétique pour la réfrigération commerciale.

45. En ce qui concerne l'amélioration de la mise en œuvre des technologies à haute efficacité énergétique dans les supermarchés, le gouvernement du Royaume-Uni a expliqué que le projet proposé continuerait à encourager les normes minimales de performance énergétique, en particulier pour la réfrigération commerciale dans les supermarchés, par l'intermédiaire de l'UNO et du MEMD. La composante de contrôle et de vérification du projet fournira un cadre pour l'enregistrement et le contrôle des consommations d'énergie, afin d'évaluer ainsi les performances énergétiques des équipements dans les différents systèmes de supermarchés. Cela facilitera les audits énergétiques des équipements et montrera les économies potentielles liées à l'adoption de technologies à haute efficacité énergétique à base d'HC. Par conséquent, cela favorisera l'adoption de technologies à haute efficacité énergétique à base d'HC.

46. En ce qui concerne l'impact régional du projet, le gouvernement du Royaume-Uni a expliqué que des technologies à haute efficacité énergétique et à base de réfrigérants à faible PRP sont présentées dans divers pays dans le cadre de leurs plans de gestion des déchets, de leurs programmes d'investissement et de leurs projets pilotes, conformément à la décision 91/65. Les résultats de ces projets, y compris ceux de l'Ouganda, seront diffusés dans les réseaux et les réunions mondiales sur la réfrigération afin d'encourager leur adoption à grande échelle.

Initiatives régionales pour le développement des normes minimales de performance énergétique

47. Le Ministère de l'Énergie et du Développement Minéral (MEMD) dirige le groupe de travail régional sur les normes minimales de performance énergétique en Afrique de l'Est. Au niveau régional, des normes minimales de performance énergétique sont en cours d'élaboration pour les climatiseurs et les réfrigérateurs domestiques et le gouvernement de l'Ouganda prévoit d'adopter ces normes au niveau national. En outre, le gouvernement du Royaume-Uni a discuté avec United for Efficiency (U4E) de l'élaboration de normes minimales de performance énergétique pour le secteur de la réfrigération commerciale et le gouvernement de l'Ouganda a manifesté son intérêt pour cette initiative. En outre, dans le cadre du projet relatif à l'efficacité énergétique soumis conformément à la décision 89/6, l'Ouganda s'engagera dans des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités liées à l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération commerciale et à l'élaboration de normes minimales de performance énergétique pour ce secteur.

Questions techniques et liées aux coûts

48. En ce qui concerne le choix du supermarché bénéficiaire, le gouvernement du Royaume-Uni a expliqué que SSL avait été sélectionné en étroite consultation avec l'UNO et l'UNARA. SSL est une chaîne de supermarchés locale, de taille importante qui dispose de plusieurs succursales à Kampala. Ils se

sont engagés à adopter des équipements de réfrigération à haute efficacité énergétique à base d'HC et ont proposé d'investir 344 000 \$US pour cofinancer la mise en œuvre du projet. Le gouvernement du Royaume-Uni a également précisé qu'il y a une certaine utilisation d'équipements à base d'HC dans les supermarchés (par exemple, les refroidisseurs de bouteilles), mais que la diffusion de cette technologie dans le pays est limitée. Par conséquent, ce projet permettra d'accélérer l'adoption des équipements de réfrigération commerciale à base d'HC sur le marché.

49. En ce qui concerne l'intégration du projet actuel dans d'autres initiatives de lutte contre le changement climatique, le gouvernement du Royaume-Uni a expliqué que ce projet contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Ouganda et qu'il sera comptabilisé dans les contributions déterminées au niveau national (NDC).

50. En ce qui concerne les activités d'efficacité énergétique financées par des sources autres que le Fonds multilatéral, le gouvernement du Royaume-Uni a indiqué que deux projets (Green Cooling Initiative III (par l'intermédiaire de l'International Climate Initiative) et Green Room AC project (qui n'a pas encore été lancé)) seraient mis en œuvre en mettant l'accent sur les équipements de réfrigération et de climatisation, notamment les climatiseurs à base de R-290. Ces projets fourniront des formations et des conseils politiques en matière d'efficacité énergétique. Le projet pilote actuel sera conçu et mis en œuvre de manière à optimiser la complémentarité avec ces projets, notamment par le biais d'activités de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation.

51. En ce qui concerne les activités de formation facultatives proposées dans le cadre du projet, le gouvernement du Royaume-Uni a expliqué que ces activités étaient complémentaires et qu'elles aideraient les techniciens à comprendre et à adopter des pratiques de maintenance et d'entretien en toute sécurité. Le gouvernement du Royaume-Uni a précisé que des activités pour l'adoption en toute sécurité d'équipements à base d'HC seraient proposées dans le cadre du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, dont la préparation est actuellement à un stade avancé. Suite aux consultations, le gouvernement du Royaume-Uni a accepté de retirer cette composante de la présentation actuelle. En outre, il a été convenu que le soutien à l'équipement monobloc au R-290 serait retiré de la demande de financement.

52. Le tableau 2 présente les activités révisées et le financement convenu pour le projet pilote visant à assurer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien.

Tableau 2. Coût total du projet pilote d'efficacité énergétique pour l'Ouganda tel que convenu (\$US)

Caractéristiques	Fonds demandé au Fonds multilatéral (soumis)	Fonds demandé au Fonds multilatéral (accepté)
Acquisition et installation de 16 vitrines et de 7 vitrines multi-decks semi-plug-in à base de R-290 avec portes vitrées et refroidisseur à gaz extérieur	346 200	341 200
Logistique, y compris expédition, certification et inspection	35 000	35 000
Assistance technique pour l'installation, la configuration et la gestion/le suivi du projet	39 000	39 000
Contingence	20 000	20 000
Soutien à l'équipement et assistance technique pour la formation des techniciens à l'utilisation d'équipements à base d'HC à haute efficacité énergétique	58 000	0
Total	498 200	435 200

Coût total du projet pilote

53. Le coût du projet a été fixé à 435 200 \$US, auxquels s'ajoutent 56 576 \$US de frais de soutien pour le gouvernement du Royaume-Uni.

Durabilité du projet pilote et évaluation des risques

54. La mise en œuvre du projet pilote actuel permettra de démontrer aux parties prenantes nationales concernées les performances des équipements de réfrigération commerciale à haute efficacité énergétique à base d'HC dans les supermarchés. Le projet comprendra des éléments permettant d'enregistrer et de signaler la consommation d'énergie et les performances énergétiques des équipements à base d'HC. Le bénéficiaire propose d'investir environ 344 000 \$US en tant que cofinancement pour acquérir des équipements supplémentaires à base d'HC et mettre en œuvre des activités connexes (par exemple, travaux de génie civil, élimination des équipements existants). Cela démontre l'engagement du bénéficiaire à adopter une technologie à base d'HC à la place des équipements à base de R-404A, de R-407A et de HFC-134a. Les résultats du projet seront utilisés pour développer des normes minimales de performance énergétiques pour les équipements de réfrigération commerciale. Des activités de sensibilisation et de vulgarisation, en coopération avec le bénéficiaire et l'UNARA, ainsi que des activités de sensibilisation régionales pertinentes, favoriseront l'adoption généralisée de cette technologie dans le pays et la région. En outre, les activités de formation à la manipulation des équipements à base de HC, qui seront mises en œuvre dans le cadre du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali prévu en 2025, renforceront la capacité des techniciens à entretenir les équipements de réfrigération à base d'HC. Ce projet devrait donc permettre d'accélérer l'adoption d'équipements de réfrigération commerciale à haute efficacité énergétique à base d'HC et de soutenir l'adoption par l'Ouganda de normes minimales de performance énergétique pour les équipements de réfrigération commerciale.

RECOMMANDATION

55. Le Comité exécutif souhaitera peut-être envisager d'approuver le projet pilote visant à assurer et/ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC (activités sans investissement) pour l'Ouganda, pour un montant de 435 200 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 56 576 \$US pour le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, notant :

- (a) que le gouvernement de l'Ouganda s'est engagé à respecter les conditions visées dans la décision 91/65(b)(iv)b. à (b)(iv)d.; et
- (b) que le projet sera achevé sur le plan opérationnel au plus tard le 31 décembre 2026 et qu'un rapport de projet détaillé sera soumis au Comité exécutif dans les six mois qui suivent la date d'achèvement du projet.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'OUGANDA ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'HYDROCHLOROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE DES HCFC

(Les modifications pertinentes sont en gras pour faciliter la référence)

17. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord conclu entre le gouvernement de l'Ouganda et le Comité exécutif lors de la 86^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,13	0,13	0,13	0,065	0,065	0,065	0,00	n/a
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	0,13	0,10	0,10	0,065	0,065	0,065	0,00	n/a
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	60 000	0	180 000	0	75 000	0	45 000	360 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	7 800	0	23 400	0	9 750	0	5 850	46 800
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$US)	63 000	0	58 000	0	42 000	0	0	163 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	5 670	0	5 220	0	3 780	0	0	14 670
3.1	Total du financement convenu (\$US)	123 000	0	238 000	0	117 000	0	45 000	523 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	13 470	0	28 620	0	13 530	0	5 850	61 470
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	136 470	0	266 620	0	130 530	0	50 850	584 470
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								0,13
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)								0,07
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)								0,00

*Date d'achèvement de la phase I : 31 décembre 2021.